Nations Unies A/71/PV.80

Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

80e séance plénière
Jeudi 4 mai 2017, à 10 heures
New York

Président : M. Thomson . . . . . (Fidji)

La séance est ouverte à 10 h 10.

En l'absence du Président, M. Bin Momen (Bangladesh), Vice-Président, assume la présidence.

Point 138 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/71/764/Add.6 et A/71/764/Add.7)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/71/764/Add.6 et A/71/764/Add.7, dans lesquels le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de sa communication portant la cote A/71/764/Add.5, le Soudan et la République bolivarienne du Venezuela ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans les documents A/71/764/Add.6 et A/71/764/Add.7?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 65e séance plénière, le 19 décembre 2016, l'Assemblée générale a clos l'examen du point 106 de l'ordre du jour. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur le projet de résolution dont elle est saisie aujourd'hui, il sera nécessaire de reprendre l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 106 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2e séance plénière, le 16 septembre 2016, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 106 de l'ordre du jour à la Troisième Commission. Afin de permettre à l'Assemblée générale de se prononcer sans délai sur le projet de résolution, puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte d'examiner le point 106 de l'ordre du jour directement en séance plénière et de procéder immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 106 de l'ordre du jour (*suite*)

Prévention du crime et justice pénale

Projet de résolution (A/71/L.65)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.65, intitulé « Modalités,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

17-12523(F)

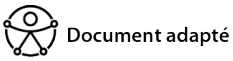

forme et organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes ».Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/71/L.65?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/287).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position après l'adoption de la résolution, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Grant (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette explication de position conjointe au nom de l'Australie, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Nouvelle-Zélande et de mon pays, le Canada.

Je voudrais commencer par remercier les cofacilitateurs de leur travail pour donner corps à la résolution 71/287. Nous saluons leurs efforts.

Nos délégations se sont jointes au consensus sur cette résolution afin de permettre au travail de fond concernant cet événement important de commencer dès que possible. Toutefois, nous tenons à exprimer notre déception quant au fond de la résolution et au processus qui a mené à son adoption, notamment en ce qui concerne quatre aspects en particulier.

Premièrement, le texte ne répond pas à nos attentes dans le sens où il ne reflète pas les développements clefs qui sont intervenus depuis l'adoption du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, en 2010, à commencer par le premier d'entre eux le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fait référence à la traite des êtres humains et à l'esclavage moderne dans trois de ses 17 objectifs. À notre avis, cela constitue une évolution importante et soigneusement négociée vers une approche plus large et plus globale que celle contenue dans le Plan d'action mondial. En ne reflétant pas le fait que de nouveaux défis sont apparus depuis l'adoption du Plan d'action mondial, la résolution court le risque de se traduire par l'adoption d'une approche obsolète au lieu de saisir l'occasion offerte de promouvoir les dimensions « droits de l'homme », « développement » et « répression » d'un aspect clef du Programme 2030. Nos délégations ont clairement fait part de leur inquiétude à cet égard durant le processus de négociation. Nous regrettons que le texte n'ait pas pris en compte nos suggestions. Nous espérons que la déclaration politique remédiera à cette lacune, comme nous en avons parlé avec les cofacilitateurs au cours de nos consultations bilatérales.

Deuxièmement, tout en remerciant les cofacilitateurs de leurs efforts pour parvenir à un texte de consensus, la résolution ne permet pas la participation de toute la gamme des acteurs luttant contre la traite aux niveaux national et international. Nous ne nions pas l'importance du fait que les institutions nationales des droits de l'homme sont invitées à participer à la réunion préparatoire d'une journée qui est prévue. Il est regrettable toutefois qu'elles ne puissent pas participer à la réunion de haut niveau à titre indépendant. Comme nos délégations l'ont souligné tout au long des négociations, la participation des institutions nationales des droits de l'homme sous toute autre forme, y compris au sein des délégations gouvernementales, peut compromettre leurs buts et objectifs et pourrait même signifier que beaucoup ne seront pas invitées à participer. Comme de plus en plus d'organes et de processus des Nations Unies le reconnaissent, y compris dans le cadre de discussions récentes sur les modalités d'autres conférences, les institutions nationales des droits de l'homme ont une contribution importante à apporter à nos délibérations à l'ONU. Nous allons certainement veiller à ce que cela soit pris en compte dans nos discussions de fond sur la question.

Troisièmement, nous regrettons également que la résolution n'invite pas les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales à participer à la réunion de haut niveau, à l'exception de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en contradiction directe avec le Plan d'action mondial, où nous avons appuyé le rôle et les mandats de tout un éventail de titulaires de mandat spéciaux. Cela est également contraire à la transition, telle qu'exprimée dans le Programme 2030, vers une approche plus large et plus globale pour lutter contre la traite des personnes et l'esclavage moderne.

Enfin, nous souhaitons souligner que tout résultat doit compléter ce qui a été convenu dans le Plan d'action mondial, afin de nous aider à atteindre notre objectif commun de lutter et d'éradiquer la traite des personnes et l'esclavage moderne. Ce document devrait également refléter les changements importants qui ont eu lieu depuis l'adoption du Plan d'action mondial, y compris en identifiant les lacunes et les domaines où une orientation plus grande ou nouvelle pourrait être nécessaire pour mettre en œuvre les différents éléments du Plan d'action mondial.

M. Inguanez (Malte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres.

L'Union européenne remercie les cofacilitateurs pour tous leurs travaux sur la résolution 71/287. Nous avons participé aux trois cycles de négociations informelles et nous reconnaissons la difficulté de parvenir à un consensus. Nous remercions toutes les délégations pour leur engagement constructif sur le texte. Cependant, nous regrettons que plusieurs propositions, importantes pour l'Union européenne et qui, selon nous, renforcent les éléments clefs de la résolution, n'aient pas été acceptées au cours des négociations. Compte tenu de la contribution cruciale de la société civile à la lutte contre la traite, nous aurions préféré une approche plus inclusive et transparente s'agissant de sa participation.

Bien que nous appréciions l'inclusion des institutions nationales des droits de l'homme dans la résolution adoptée, il aurait été préférable d'inviter ces organes à participer à la réunion de haut niveau indépendamment de leurs délégations nationales respectives, notamment en raison de l'importance de sauvegarder leur statut autonome.

De plus, si nous souhaitons la participation de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, à la séance plénière d'ouverture, nous pensons que tous les titulaires de mandat et au titre des procédures spéciales et les organes conventionnels des Nations Unies chargés de la traite et des questions connexes devraient avoir été invités à participer à la réunion de haut niveau.

À la lumière des changements importants survenus au fil des ans depuis l'adoption du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, nous pensons qu'il aurait été approprié que l'un des groupes spéciaux se concentre sur les problèmes émergents dans le domaine de la traite.

Encore une fois, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance aux cofacilitatrices. Nous attendons avec impatience des négociations constructives et transparentes en vue d'un accord sur la déclaration politique. L'Union européenne est fermement résolue à lutter contre la traite des personnes. Nous espérons que la réunion de haut niveau sera l'occasion de discuter de cette importante question aux Nations Unies et d'intensifier nos efforts conjoints pour éradiquer la traite des personnes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Je voudrais exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadrice Catherine Boura, de la Grèce, et à l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, du Qatar, cofacilitatrices des consultations, qui ont fait montre d'une grande capacité et d'une grande patience dans la conduite des discussions et des négociations complexes sur la résolution 71/287. Je remercie également les membres de leurs précieuses contributions pour parvenir à un accord sur la résolution.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 106 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.